

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

Le Journ@l



INOUBLIABLE GAMBARD' !

Partenaires

AUXERRE
SPORTS

LA BRASSERIE
BBY
DES BORDS DE L'YONNE



Dans le cadre du premier tour fédéral de la Coupe Gambardella, les jeunes du Stade Auxerrois ont reçu les U19 du Paris Saint Germain ce dimanche 16 décembre, sur les installations sportives de l'AJ AUXERRE !

« *Le District, c'est VOUS !* »



Pages 4 et 5

Partenaires



L'YONNE
RÉPUBLICAINE



Sommaire

| | |
|----------------|--------------|
| Informations | Pages 1 à 3 |
| Actualités | Pages 4 à 8 |
| Procès-Verbaux | Pages 9 à 20 |

Fermeture du District de l'Yonne de Football

Nous vous informons de la fermeture du District de l'Yonne de Football pour les fêtes de fin d'année, à partir du vendredi 21 décembre à 17h00 jusqu'au dimanche 6 janvier 2019 inclus. Réouverture des bureaux à partir du lundi 7 janvier à 8h30. Toute l'équipe du DYF vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Prochaine édition du journal le vendredi 11 janvier 2019.

INFORMATIONS

WOMEN'S WORLD CUP
**FRANCE
2019**

LE MOMENT DE BRILLER

Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne, les membres du Comité de Direction, des commissions ainsi que le personnel administratif et technique vous présentent leurs meilleurs vœux pour une année 2019 remplie de santé, joies et réussites sportives.



COUPE DU MONDE FÉMININE
FRANCE 2019



STAGE D'HIVER DES ARBITRES DE DISTRICT



La Commission Départementale d'Arbitrage organise son stage d'hiver le samedi 5 janvier à TONNERRE de 9h00 à 18h00.

La présence est **OBLIGATOIRE** pour tous les arbitres de District – un courrier a été envoyé aux personnes concernées. La CDA s'octroie le droit de ne pas accepter le justificatif s'il le trouve non fondé. Pour les absences non justifiées, le règlement intérieur de la CDA sera appliqué.

PLANNING DES FORMATIONS 2018/2019



Le calendrier des formations de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football a été établi pour la saison 2018/2019. Dans ce document, retrouvez l'ensemble des dates de formations Éducateurs et Dirigeants.



[Calendrier \(MAJ le 16/10\)](#)

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

La Ligue Bourgogne-Franche-Comté de Football continue sur sa lancée et propose de nouvelles formations pour les dirigeants aux mois de janvier et février 2019 :

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

| JANVIER 2019 | FEVRIER 2019 |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">12 JANVIER 2019 À AUXERRE</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p style="text-align: center;">19 JANVIER 2019 À TORCY</p> <p style="text-align: center;">MOBILISER ET ANIMER UNE EQUIPE</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identifier les missions nécessaires au projet * Structurer le club et identifier les ressources humaines au service du projet * Développer sa capacité à gérer les acteurs du club et savoir déléguer * Fidéliser les membres du club et valoriser leur implication | <p style="text-align: center;">12 JANVIER 2019 À NOIDANS LES VESOU</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p style="text-align: center;">19 JANVIER 2019 À LARIANS MUNANS</p> <p style="text-align: center;">ACCOMPAGNER UNE EQUIPE DE FOOT U6 A U11</p> <ul style="list-style-type: none"> * Connaître le rôle dévolu à un Accompagnateur d'équipe (U7, U9 et U11) * Adapter son discours et sa posture en fonction des catégories des enfants * Maîtriser les étapes de l'organisation des rencontres des enfants (logistique, sécurité...) |
| <p style="text-align: center;">2 FEVRIER 2019 À MONTBELIARD</p> <p style="text-align: center;"><u>OU</u></p> <p style="text-align: center;">16 FEVRIER 2019 À LONS LE SAUNIER</p> <p style="text-align: center;">REAGIR FACE A UN CONFLIT</p> <ul style="list-style-type: none"> * Comprendre les mécanismes en jeu dans les conflits * Maîtriser ses émotions. * Permettre une sortie de crise honorable pour tous. * Savoir répondre à l'agressivité sans être agressif. * Comprendre la posture de tiers dans les conflits. * Connaître les outils de prévention des conflits de la FFF. | <p style="text-align: center;">2 FEVRIER 2019 À LONS LE SAUNIER</p> <p style="text-align: center;">OPTIMISER LES RESSOURCES FINANCIERES DE SON CLUB</p> <ul style="list-style-type: none"> * Identifier les ressources financières potentielles d'un club * Différencier le sponsoring et le mécénat * Savoir présenter son club à un partenaire privé et réussir son entretien * Solliciter des subventions (règles, dossiers, dispositifs fédéraux et locaux...) |
| <p style="text-align: center;">9 FEVRIER 2019 À VARENNES VAUZELLES</p> <p style="text-align: center;">APPREHENDER LES RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION</p> <ul style="list-style-type: none"> * Connaître et prévenir les risques inhérents à l'activité de l'association * Identifier les responsabilités pouvant être engagées par l'association et ses dirigeants * Distinguer les différents types d'assurances | <p style="text-align: center;">9 FEVRIER 2019 À TORCY</p> <p style="text-align: center;">PREPARER ET ANIMER UNE REUNION</p> <ul style="list-style-type: none"> * Maîtriser la préparation et l'organisation d'une réunion * Savoir conduire une réunion : animer et rendre sa réunion attractive, inciter à l'action... * Conclure sa réunion et se projeter sur la suivante : mettre en place un plan d'actions, produire un compte-rendu, ... |
| <p style="text-align: center;">9 FEVRIER 2019 À AUXERRE</p> <p style="text-align: center;">CONSTRUIRE ET PROMOUVOIR UN PROJET</p> <ul style="list-style-type: none"> * Concevoir un projet de A à Z à partir d'un thème donné (sportif, associatif, éducatif) * Savoir présenter un projet * Capitaliser sur les bonnes pratiques à travers plusieurs fiches projets | <p style="text-align: center;">16 F EVRIER 2019 À VARENNES VAUZELLES</p> <p style="text-align: center;">APPREHENDER LES RESPONSABILITES DE L'ASSOCIATION</p> <ul style="list-style-type: none"> * Connaître et prévenir les risques inhérents à l'activité de l'association * Identifier les responsabilités pouvant être engagées par l'association et ses dirigeants * Distinguer les différents types d'assurances |

Nos formations sont ouvertes à tous les licencié(s) de la Ligue (dirigeants, arbitres, éducateurs, joueurs...)

Coût de la formation : 40€
Possibilité de bénéficier d'une prise en charge intégrale grâce aux Bons Formations FFF (2 par stagiaire et par module)

Contact LBFC
Catherine Buchwalter
buchwalter@lbf.fr
03.81.99.36.15

[Fiche inscription](#)
[Bons formations 2018-2019](#)



ENSEMBLE GAGNONS L'ÉGALITÉ

**CONFÉRENCE SUR LE THÈME
SPORT ET DISCRIMINATION : L'APPROCHE
PAR GENRE**

DISCRIMINATION

PARLONS-EN !

GRATUIT

**19H30
REPRÉSENTATION THÉÂTRALE
DISCUSSION/DÉBAT
9 JANVIER 2019
Amphithéâtre
LEGTPA La BROSSSE
VENOY**

**Inscription obligatoire auprès du CDOS avant le 2 Janvier :
soit en ligne cdos.crib89@orange.fr soit au 03.86.52.12.44**

Organisé par



avec





INOUBLIABLE GAMBARD' !



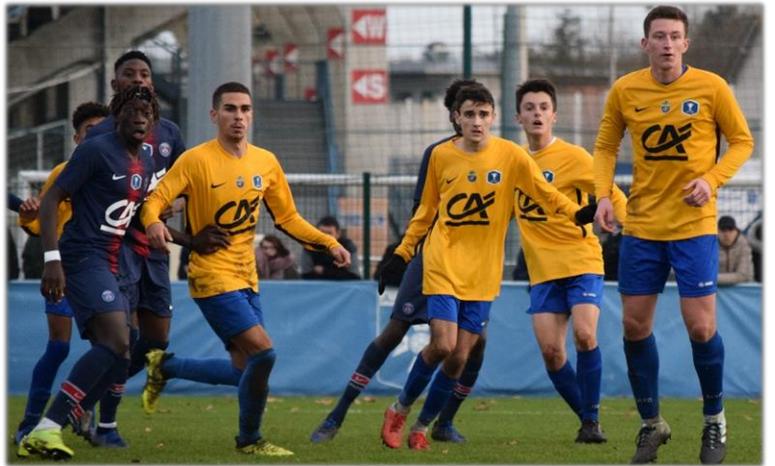
Dans le cadre du premier tour fédéral de la Coupe Gambardella, les jeunes du Stade Auxerrois ont reçu les U19 du Paris Saint Germain ce dimanche 16 décembre, sur les installations sportives de l'AJ AUXERRE !

Près de 2 000 spectateurs sont venus encourager les joueurs d'Éric FREMION pour cette rencontre qui marque désormais l'histoire du Stade Auxerrois Football ! Sous l'égide de l'ancien international italien, Thiago MOTTA, les jeunes parisiens se sont qualifiés pour le 2^{ème} tour fédéral en gagnant par 3 buts à 1. C'est donc une défaite pour les jaunes, qui quittent la Coupe Gambardella avec les honneurs.

Le coup de sifflet final était attendu par de nombreux spectateurs et spectatrices de tous âge, qui ont envahi le rectangle vert de l'AJA afin de prendre des selfies avec l'entraîneur parisien...

Félicitations à l'équipe du Stade Auxerrois !







CHALLENGE DE LA SPORTIVITÉ : LES INTERVIEWS DE FRANCE BLEU AUXERRE



L'équipe de France Bleu Auxerre a reçu le 10 décembre dernier des dirigeants de l'US Varennes, à l'occasion de la remise du brassard du Challenge de la Sportivité.

Pour cette première phase, c'est donc l'équipe de l'US Varennes qui s'est montrée exemplaire en tous points avec 0 carton rouge et seulement 8 jaunes en 7 matchs.

Bruno BLANZAT, Journaliste de France Bleu Auxerre a pu interviewer Gilbert CUNEAZ, le Président du club, Antonio GONCALVES, l'Entraîneur, Rudy TRUBERT, un Joueur et Christophe CAILLIET, Président du District de l'Yonne de Football :

- [Interview de Gilbert CUNEAZ](#)
- [Interview d'Antonio GONCALVES](#)
- [Interview Rudy TRUBERT](#)

A suivre : vidéo de Christophe CAILLIET

Le District de l'Yonne remercie France Bleu Auxerre pour son accueil et ses 4 vidéos et félicite une nouvelle fois l'US Varennes.



COUPE DE L'YONNE FUTSAL U15 : PREMIER TOUR



LES VÉTÉRANS



PV 143 CT 23 (2)

COMMISSION
TECHNIQUE

Auxerre, le lundi 17 décembre 2018
Bureau de la commission technique
Rectificatif

Présents : MM Eric Frémion – Marc-Antoine Merteizen – Cédric EHRET

1. Championnat district U13 – Seconde phase

1.1 Equipes qualifiées pour la phase inter secteur

Pour la phase de printemps les quatre équipes qui terminent aux quatre premières places de la division 1 départemental sont sélectionnées pour participer au championnat inter secteur géré par la ligue de Bourgogne-Franche Comté.

1.2 Equipes sélectionnées pour le championnat U13 D1 seconde phase

Le niveau départemental 1 - U13 sera composé d'une poule de 10 équipes. Ces dernières s'affronteront sur des matchs aller-retour. :

Cette division regroupera toutes les équipes de niveau D1 qui ont participé à la première phase à l'exception de l'équipe qui a terminé à la dernière place du classement sportif.

Cette dernière descendra en D2

La D1 sera complétée par le premier et le second de chaque groupe de niveau D2 ainsi que le meilleur troisième sur l'ensemble des groupes D2.

1.3 Equipes sélectionnées pour le championnat U13 D2 seconde phase

En D2 : 2 poules de 10 équipes organisées sur 2 zones géographiques nord – sud du département avec des matchs aller-retour.

Les derniers des poules D2 descendront en D3.

Les premiers des poules D3 montent en D2.

2. Championnat district U15 – Seconde phase

2.1 Equipes qualifiées pour la phase inter secteur U15

Les 2 premiers de la première phase U15 D1 sont sélectionnés pour participer au championnat inter secteur géré par la ligue de Bourgogne-Franche Comté.

2.2 Equipes sélectionnées pour le championnat U15 D1 seconde phase

Division 1 : 1 poule de 10 équipes avec matchs aller-retour

Elle est composée des 6 équipes qui ont participé à la première phase et complétée avec les quatre équipes qui ont terminé à la première place des 4 poules de division 2.

Les autres équipes seront sélectionnées pour participer au championnat D2 seconde phase (4 poules de 6 équipes).

3. Championnat district U18 – Seconde phase

3.1 Equipes qualifiées pour la phase inter secteur U18

Les 2 premiers de la première phase U18 D1 sont sélectionnés pour participer au championnat inter secteur géré par la ligue de Bourgogne-Franche Comté.

3.2 Equipes sélectionnées pour le championnat U18 D1 seconde phase

D1 départemental : 1 poule de 10 équipes avec matchs aller-retour.

Elle est composée des 6 équipes qui ont participées à la première phase et complétée avec les équipes qui ont terminé première des 3 poules de division 2 et de l'équipe qui a terminé **meilleur deuxième** (et non troisième) de l'ensemble des poules D2.

3.3 En cas d'égalité au classement sportif

Prise en compte du :

- *Goal average particulier*
- *Différence de buts*
- *Meilleure attaque*
- Classement pass-coachnig

4. Calendrier pratique Futsal :

- Le 8 décembre ou 15 décembre selon la disponibilité des salles pour les U13
- Le 15 décembre pour les U15 - U18
- Le 8 décembre ou 15 décembre selon la disponibilité pour les U15 F et U18 F.

D'autres dates seront proposées au mois de janvier 2019 pour la pratique du futsal pour les catégories jeunes.

5. Tournois homologués par la commission technique

- Club d'Appoigny du 23/12/2018 en salle U11
- Club Hery du 19/01/2018 pour les U11 et 20/01/2019 U13 en salle.

COMMISSION STATUTS, RÈGLEMENTS ET OBLIGATIONS DES CLUBS

Réunion du 18 décembre 2018

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel sous sept (7) jours dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des RG »

Présents : M Sabatier – Mme Fontaine – MM Trinquesse – Anastasio – Frémion – Montagne - Cuneaz

Assiste : Mme Gilabert (administrative)

6. Statut des Educateurs

Courriel du club de Monéteau en date du 29 10 18 : signalant l'absence de M SZEJA Bernard, éducateur référent sur les rencontres des 21 10 18 et 28 10 18 (certificat médical)

6.1 Rappel du règlement

- *Les clubs disputant le championnat de Départemental 1 sont tenus d'utiliser les services d'un éducateur titulaire de la licence éducateur« animateur senior de district – ASD » ou C F F 3.*
L'éducateur responsable de l'équipe doit être sur le banc de touche ou participer comme joueur à chacune des rencontres officielles disputées par celle-ci. Les absences doivent être déclarées (art. 7.2 du statut des éducateurs)
- *Une notification officielle sera adressée le 15 septembre de chaque saison par le District aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'éducateurs.*
- Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'un éducateur titulaire au minimum d'une licence éducateur« animateur senior de district – ASD » ou C F F 3
- La sanction financière fixée chaque année par le comité de Direction, soit 30 € (Annexe 1 - Droits financiers et amendes) s'applique dès la notification officielle à chaque match disputé sans éducateur par l'équipe supérieure.
- Pour les clubs accédant, une dérogation peut être appliquée par la commission lors de leur première année d'accession sous réserve qu'ils présentent un candidat à la formation CFF3 et sous réserve de réussite à cette formation. La situation définitive de ces clubs est faite en fin de saison sportive.

6.2 Clubs en infraction

Journée du 21 octobre 2018

Toucy – Neuvy Sautour – St Georges – St Bris

Journée du 28 octobre 2018

Toucy – Neuvy Sautour – St Georges – St Bris

Journée du 4 novembre 2018

Toucy – Neuvy Sautour – St Georges – St Bris

Journée du 18 novembre 2018

Toucy – Neuvy Sautour – St Georges – St Bris - Chevannes

Journée du 25 novembre 2018

Toucy – Neuvy Sautour – St Georges – St Bris

Journée du 9 décembre 2018

Toucy – Neuvy Sautour – St Georges – St Bris

Journée du 16 décembre 2018

Toucy – Chevannes – St Bris

7. Obligations d'équipes de jeunes

La commission fait le point sur le suivi des ententes et rappelle le règlement des obligations d'équipes de jeunes.

I. DISPOSITION COMMUNES

1. Concernant les obligations d'équipes de jeunes : 1 équipe U13 comptera comme une équipe à 11 ou à 8 au choix du club (pour les clubs de la compétence du District).
2. Une notification officielle en recommandée ou par courriel sera adressée le 15 octobre de chaque saison par le district aux clubs non en règle vis-à-vis des obligations d'équipes de jeunes.
3. Dès réception de cette notification, les clubs auront la possibilité de se mettre en règle en procédant à l'engagement d'équipes en deuxième phase de district et au plus tard le 31/12 de la saison en cours.
4. Une situation définitive des clubs sera établie en fin de saison à l'issue des championnats jeunes et ne seront comptabilisées que les équipes ayant terminé leur championnat.
5. Cas des ententes de jeunes
 - Les clubs ont la possibilité de constituer des équipes de jeunes en entente entre deux ou plusieurs clubs.
 - La déclaration de cette entente (imprimé à demander au secrétariat) devra être adressée au District, au plus tard le 1er octobre.
 - La déclaration devra être signée par chaque Président des clubs constituant l'entente et précisera sous quel nom sera désignée cette entente et sur quel terrain elle évoluera.
 - **Pour la comptabilisation de l'entente au titre des obligations d'équipes de jeunes, chaque club constituant l'entente aura au moins 5 licenciés dans la catégorie où évolue l'entente avec obligations de participation à 7 journées. La participation effective des 5 licenciés sera contrôlée à partir des feuilles de match ou de plateaux pour la situation définitive de fin de saison.**

8. Courriers des clubs

Courriel du club de Chevannes concernant la situation du club vis-à-vis du statut de l'arbitrage

La commission,

- Rappelle sa décision prise lors de sa réunion du 11 septembre 2018
 - Club de Chevannes : manque 2 arbitres dont 1 majeur
- Précise que la licence de M Gartit Othmane n'a été renouvelée qu'à la date du 6 octobre 2018 et celle de M HERVY Xavier n'a été renouvelée qu'à la date du 17 octobre 2018
- Informe le club de Chevannes que la situation des clubs vis-à-vis du statut de l'arbitrage est examinée par la commission au 1^{er} septembre, 1^{er} février et 1^{er} juin de la saison en cours.

Courriel du club de Stade Auxerrois concernant la participation des joueurs U 15 et U 16

Le joueur U15 n'ayant pas participé à la dernière journée en U16 R2, est qualifié pour la prochaine rencontre en U15 D1.

9. Prochaine réunion

Mardi 5 Février 2019 à 17 h 00

- Statuts et règlements
- Statut de l'arbitrage

Le Président de commission
Patrick SABATIER

La Secrétaire de commission
Catherine FONTAINE

PV téléphonique du bureau du Comité de Direction Du District de l'Yonne de Football
Réunion du 19 Décembre 2018

Présents : Mme Florence BRUNET, MM Dominique AMARAL, Christophe CAILLIET, Cédric EHRET, Jean Louis TRINQUESSE

1. Reprise de décisions du PV 151 CD 10

Courriel du club de Champigny/Yonne

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide de maintenir l'amende prévue pour le joueur DUBERGE Mathis sur sa participation en équipe inférieure sur la rencontre du 24 novembre 2018.

2. Reprise de décisions du PV 158 CD 11

Courriel du club d'Aillant sur Tholon

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour ce club, concernant le non envoi de feuilles de plateau de la rencontre U11 du 01 décembre 2018.

Courriel du club du Quarré Saint Germain

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide à l'unanimité de sursoir à l'amende prévue pour ce club concernant l'absence non excusée de la catégorie U9 sur la journée du 24 novembre 2018.

Courriel du club de Champigny/Yonne

Après vérification, le bureau du Comité de Direction décide de maintenir l'amende prévue pour le joueur DUBERGE Mathis sur sa participation en équipe inférieure sur la rencontre du 01 décembre 2018.

3. Feuilles de match ou feuilles de plateaux manquantes

Le bureau du Comité de Direction, en application de l'article 10.1 de l'Annuaire du District / la feuille de match, sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.33) :

Feuilles de plateau et/ou de présences manquantes

- Challenge U11 rencontre du 08 décembre 2018
 - FC Chevannes amende de 30 €
 - Chablis amende de 30 €

Le Comité de Direction attire l'attention des clubs sur le fait que la feuille de plateau doit être visée par chaque éducateur présent. Elle atteste la participation de chaque club et doit être envoyée sous 48 heures au District, (cachet de la poste faisant foi en cas d'envoi par voie postale) par le club recevant avec la feuille de présence complétée avec le nom, prénom et numéro de licence de chaque licencié, pour laquelle il convient de cocher la participation ou pas de ces derniers.

Si cette dernière feuille n'est pas remise au club organisateur, il revient au club visiteur de l'envoyer sous les mêmes conditions. En cas d'absence d'équipe sur un plateau, le club doit prévenir non seulement le club organisateur mais également le District.

4. Participation de joueurs en équipe supérieure / inférieure

Le bureau du Comité de Direction sanctionne le club suivant de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.07) :

| JOURNÉE DU 08 DÉCEMBRE | | | | |
|-------------------------------|------------------|-----------------------|---------------|---------------|
| CLUBS | CATÉGORIE | NOM | PRÉNOM | AMENDE |
| St Julien du Sault | U9 en U11 | GONDET | Nika | 50 € |
| St Julien du Sault | U9 en U11 | BOUZIANI | Yanis | 50 € |
| St Julien du Sault | U9 en U11 | CARNEIRO GONCALVES | Quentin | 50 € |
| St Julien du Sault | U9 en U11 | FISCHER | Mathéo | 50 € |

5. Participation de joueurs non licenciés

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 5.08) :

| JOURNÉE DU 08 DÉCEMBRE | | | | |
|-------------------------------|------------------|------------|---------------|---------------|
| CLUBS | CATÉGORIE | NOM | PRÉNOM | AMENDE |
| Soucy/Thorigny | U10 | BERJEONNAT | Lucas | 120 € |
| Stade Auxerrois | U11 ? | MOHAMED | Ilyes | 120 € |
| Stade Auxerrois | U11 ? | SAKANE | Kemil | 120 € |
| Stade Auxerrois | U11 | ROGER | Nathan | 120 € |
| Stade auxerrois | U11 ? | DEKOCKER | Julien | 120 € |
| Stade auxerrois | U11 ? | AROUDA | Mehdi | 120 € |
| Stade auxerrois | U10 | KOKE | Kemynn | 120 € |

6. Absence non excusée d'équipes sur plateaux

Le bureau du Comité de Direction sanctionne les clubs suivants de l'amende prévue à l'annexe 1 de l'Annuaire du District (Droits financiers et amendes / 6.14)

| JOURNÉE DU 08 DÉCEMBRE | | |
|-------------------------------|------------------|---------------|
| CLUBS | CATÉGORIE | AMENDE |
| VERMENTON | Challenge U11 | 30 € |

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. »

Le bureau du Comité de Direction informe de la fermeture du District de l'Yonne de Football pour les fêtes de fin d'année, à partir du vendredi 21 décembre à 17h00 jusqu'au dimanche 6 janvier 2019 inclus. Réouverture des bureaux à partir du lundi 7 janvier à 8h30.

Le Président du District de l'Yonne de Football

Christophe CAILLIET

La Secrétaire Générale

Florence BRUNET

Présents : MM Barrault – Rollin – Schminke – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

7. Forfaits

Match 50129.1 du 16.12.18 Migennes 2 – Charny Départemental 2 gr A

La commission, vu le courriel du club de Charny en date du 14.12.18,

- en application de l'article 19 – forfait – règlement championnat seniors,
- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Charny au bénéfice de l'équipe de Migennes 2,
- score : Migennes 2 = 3 buts, 3 pts / Charny = 0 but, - 1 pt,
- donne match retour à jouer le 2 juin 2019 sur les installations de Migennes,
- amende 45 € au club de Charny.

Match 51195.1 du 19.12.18 Auxerre Stade – Paron FC U15 départemental 1

La commission, vu le courriel du club de Paron FC en date du 19.12.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Paron FC au bénéfice de l'équipe d'Auxerre Stade,
- score : Auxerre Stade = 3 buts, 3 pts / Paron FC = 0 but, - 1 pt,
- amende 30 € au club de Paron FC,
- souhaite un prompt rétablissement au dirigeant de l'équipe de Paron FC.

8. Matches non joués

Match 50885.1 du 16.12.18 Vinneuf – Neuvy Sautour Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Vinneuf en date du 14.12.18,

- donne ce match à jouer le 10 février 2019,
- attendu qu'il s'agit du deuxième match de report de match par arrêté municipal,
- rappelle au club de Vinneuf, le règlement du championnat seniors 2018/2019 – article 11- terrains impraticables : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District). A défaut de terrain de repli, le match sera inversé. Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

Match 50886.1 du 16.12.18 St Georges – Sens Racing Club Départemental 1

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de St Georges en date du 13.12.18,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 50128.1 du 16.12.18 Champigny – Sens Franco Portugais Départemental 2 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Champigny en date du 11.12.18,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 50259.1 du 16.12.18 Malay Le Grand 2 – St Valérien EESV Départemental 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Malay Le Grand en date du 12.12.18,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

Match 50263.1 du 16.12.18 Cerisiers 2 – Soucy Thorigny Départemental 3 gr A

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Cerisiers en date du 13.12.18,

- donne ce match à jouer le 10 février 2019,
- rappelle au club de Cerisiers, le règlement du championnat seniors 2018/2019 – article 11- terrains impraticables : « 5. Les clubs, dont une équipe sénior aura deux matchs de retard sur le calendrier en cours, devront obligatoirement et automatiquement trouver un terrain de remplacement en cas de nouvelle indisponibilité du terrain principal (sauf si la journée fait l'objet d'une annulation générale par le District). A défaut de terrain de repli, le match sera inversé. Ce terrain de remplacement devra être un terrain de même niveau ou à défaut le club devra se déplacer obligatoirement chez l'adversaire à un horaire établi en concertation entre les deux clubs sans toucher à la programmation initiale de la journée de championnat. L'information de ces changements par courriel de l'adresse officielle du club doit être faite aux officiels, au district. »

Match 50329.1 du 16.12.18 Lindry – St Georges 2 Départemental 3 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de Lindry en date du 13.12.18,

- donne ce match à jouer le 10 février 2019.

Match 51073.1 du 16.12.18 Briennon – Aillant 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu l'arrêté municipal de la mairie de 14.12.18,

- donne ce match à jouer le 20 janvier 2019.

9. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club d'Asquins en date du 17.12.18 : changement de terrain pour leur équipe seniors 1.

La commission, vu les pièces au dossier, programme les matchs à domicile de l'équipe d'Asquins en Départemental 3 gr C sur les installations de Montillot à partir de janvier 2019.

10. Feuille de match manquante

La commission, en application de l'article 10.1 – annuaire district – la feuille de match – dispositions particulières au district – en cas de retard d'envoi :

- le résultat du match inscrit sur FOOTCLUB par le club recevant ne sera pas pris en compte tant que la feuille de match n'est pas parvenue au district,
- de plus, le club est passible d'une amende fixée par le district ...

➤ **CY Fém à 8 51960.1 du 16.12.18 Sergines – Champigny**

Amende 30 € au club de Sergines

11. Feuilles de matchs informatisées

Match 50997.1 du 09.12.18 Sens Franco Portugais 3 – Sens FC 3 Départemental 4 gr A

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et l'impossibilité au club de Sens Franco Portugais ne transmettre la FMI,

- prend note de la réception de la feuille de match papier,
- enregistre le résultat : Sens Franco Portugais 3 = 0 / Sens FC 3 = 3.

Match 51071.1 du 16.12.18 Joigny 2 – Vergigny 2 Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI et le constat d'échec,

- attendu que la FMI n'a pas été faite suite à la panne de la tablette le jour du match,
- prend note de la réception de la feuille de match papier et enregistre le résultat : Joigny 2 = 10 / Vergigny 2 = 1.

Match 51072.1 du 16.12.18 Cheny 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

La commission, vu le rapport informatique de la FMI,

- demande au club de Cheny de réaliser une feuille de match papier et de la transmettre par retour, au club d'Auxerre Aigles FC,
- demande au club d'Auxerre Aigles FC de transmettre la feuille de match papier dûment remplie à l'arbitre de la rencontre, Mr Haddacha,
- demande à l'arbitre, Mr Haddacha de transmettre la feuille de match papier au District, et ce pour **mardi 8 janvier 2019**, date impérative.

Match 51394.1 du 08.12.18 Migennes/Cheny – Serein AS/Varennnes U15 départemental 2 gr B

Courriel du club de Serein AS en date du 08.12.18.

La commission confirme sa décision pour l'amende de 46 € au club de Serein AS en précisant que le club de Serein AS n'a pas transmis sa composition de l'équipe sur la tablette pour l'établissement de la FMI (vérification faite sur le rapport informatique de la FMI).

12. Questions diverses

Match 50326.1 du 16.12.18 Perrigny – Appoigny 2 Départemental 3 gr B

La commission prend note du courriel de Mme Salmon Pascale, arbitre de la rencontre, en date du 17.12.18 concernant le remplacement des joueurs non inscrit sur la FMI.

Match 50262.1 du 16.12.18 Sens Eveil – Gron Véron 2 Départemental 3 gr A

La commission,

- prend note du courriel de Mr Ballu Rudy en date du 16.12.18 informant que la feuille de match n'a pas été signée par le capitaine de l'équipe de Gron Véron 2,
- rappelle au club de Gron Véron qu'il faut impérativement signer la feuille de match à la fin de la rencontre.

Match 50261.1 du 16.12.18 Sens Racing Club 3 – Sens Franco Portugais 2 Départemental 3 gr A

Courriel du club de Sens Franco Portugais en date du 17.12.18 : demande d'arbitre et de délégué pour le match retour du 02.06.19.

La commission transmet cette demande à la CDA et à la commission des délégués.

13. Tournoi

La commission enregistre la déclaration de tournoi ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Toucy – tournoi U8/U9 - le 8 mai 2019 (transmis à la CT pour validation)

Les tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

14. Prochaine réunion

Mercredi 23 janvier 2019

MM Trinquesse – Barrault - Batréau – Guyot - Schminke – Rollin – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 16 h 45.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance

Pascal Rollin

Le secrétaire de séance

Didier Schminke